CERTIFICAT DE CONFORMITE

(Véhicules livrés en châssis-cabine, VASP).

Je soussigné IVECO FRANCE SA
6, rue Nicolas Copernic, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO SPA TURIN (Italie) constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré :
- en châssis-cabine : voir nota 1 (1).
- ~~en VASP~~ : voir nota 3 (1).

1. Genre : CAM - ~~VASP~~ (1).
2. Marque : IVECO.
3. Type : **A7580030**
Versions : ~~27~~ - ~~31~~ - ~~33~~ - 36 - ~~41~~ - ~~44~~ - ~~48~~ (1).
4. Numéro d'identification :

ZCFA75800 02350151 (2)

6. Source d'énergie : GO.
7. Puissance administrative : 10 CV.
8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2 - ~~3~~ (1).
10. Poids total autorisé en charge : 7.5 ~~7.5~~ ~~6.0~~ tonnes (1).
12. Poids total roulant autorisé : 11.0 ~~10.0~~ ~~9.5~~ tonnes (1).
14. Niveau sonore de référence : ~~87 dB(A) côté gauche~~ (1),
88 dB(A) centrale (1),
~~82 dB(A) verticale~~ (1).
15. Régime de rotation du moteur lui correspondant : 2025 tr/min.

Est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le : _____

pour être livré à : _____

Fait à : _____ le : _____

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) A remplir par le constructeur.

Nota 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorque livré en châssis nu ou du camion ou de la camionnette livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :

– soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules.
– soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

Nota 3 : Pour obtenir l'immatriculation du camion ou de la camionnette, livré en châssis nu ou du VASP, excepté les BOM, désigné ci-dessus il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers français.

Dispense N° 1 du Directeur des services fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999

IVECO FRANCE SA (par délégation spéciale du président)
Trappes le :

Ce véhicule est apte à recevoir une carros[illegible]
à température dirigée de largeur 2.600 m[illegible]xi.

DIRECTION COMMERCIALE VEHICULES INDUSTRIELS
IVECO FRANCE SA
11 JAN. 2001
6, Rue Nicolas Copernic - 78191 TRAPPES
C. CARON

ATTESTATION DE CARACTÉRISTIQUES

Je soussigné IVECO FRANCE SA
6, rue Nicolas Copernic, 78190 TRAPPES, représentant accrédité de IVECO SPA constructeur, certifie :
Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

2. - Réservoir (s) de carburant
Emplacement : à droite
Nombre et capacité : 1x90 (2)
5. - Pneumatiques : 225/75 R16,5 (2)

8. - Suspension essieu moteur :
~~pneumatique ou équivalente à une suspension pneumatique~~ (1)
ni pneumatique ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3 CEE modifiée (1)

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) A compléter par le constructeur.